

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1213

7 juin 2011

SOMMAIRE

AAA Co-Invest VI (EHS-BC) S.à r.l.	58213	Intersaco S.A.	58182
Abellio Luxco 1 S.à r.l.	58205	J.C. Investment S.A.	58178
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	58179	J.M.W. Sàrl	58198
Adira International S.A.	58182	Kauri Cab Valentina S.à r.l.	58200
Adviser I Funds	58219	Le Lapin	58180
AKT Holdings S. à r.l.	58213	Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial	58188
ALL.EX S.A.	58224	Mianel S.A.	58209
All Properties Ventures S.A.	58224	Mianel S.A., SPF	58209
Apollo Omega (Lux) S.à r.l.	58209	Millepore S.A.	58181
Askar Luxembourg s.à r.l.	58191	Ness-Invest	58210
CIS Luxembourg S.A.	58189	Novellus Fund	58202
Cofida S.A.	58202	PESCA Spf S.A.	58199
db x-trackers	58223	Polyvotis S.à r.l.	58219
db x-trackers II	58213	Promoters S.A.	58198
Direct Marketing Services S.A.	58214	Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers	58189
Divin S.A.	58180	Soprolux S.à r.l. et Cie, s.e.c.s.	58205
E.I.I.G. SA	58181	Soprolux s.e.n.c.	58205
First Service Holding S.A.	58178	Stonewall Securities S.à r.l.	58202
Fondation Kräizbiereg	58210	TaSteph S.à r.l.	58205
González Byass & Co. Ltd. S.A.	58191	Tellitweb S.A.	58214
Hamada SA	58178	Woodimmo S.A.	58179
Ilyoson S.A.	58181		

First Service Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.192.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2011 à 11.45 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapport des commissaires-vérificateurs à la liquidation ; approbation.
2. Décharge à donner aux liquidateurs
3. Clôture de liquidation
4. Désignation du lieu de conservation des documents de la société
5. Divers.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Les deux liquidateurs

Gabriele SCHNEIDER, Claude GEIBEN

Référence de publication: 2011073782/535/19.

Hamada SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.885.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2011 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31/12/2010.
2. Approbation du bilan arrêté au 31/12/2010 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31/12/2010.
4. Démission de deux administrateurs et nomination de leurs remplaçants.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011073787/45/18.

J.C. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.183.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 28 juin 2011 à 14h00 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078059/802/17.

Woodimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 94.198.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 23 juin 2011, à onze heures, au siège social, en
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011074538/1161/18.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

We are pleased to invite you at the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the Company (the "Meeting") to be held at its registered office on *June 21st, 2011* at 10:00 a.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the Directors report April 26th for the financial year ended on December 31st, 2010;
2. Acknowledgement of the Auditor's report on statutory and consolidated financial statements for the year ended on December 31st, 2010;
3. Approval of the annuals accounts for the financial year ended on December 31st, 2010, and allocation of the result to losses carried forward;
4. Approval of the consolidated financial statements for the financial year ended on December 31st, 2010;
5. Ratification of Directors' fees for the financial year ended on December 31st, 2010 as stated in the Directors' report;
6. Ratification of Audit Committee members' fees for the financial year ended on December 31st, 2010 as stated in the Directors' report;
7. Discharge to the members of the board of directors of the Company for the exercise of their mandates for the financial year ended on December 31st, 2010; and
8. Approval of a Director's fee for the financial year 2011 as stated in the Directors' report.

Total Voting Rights

The share capital of the Company is on the date hereof represented by 47,446,946 A Shares with a par value of US\$ 1 each, 17,696,098 B Shares with a par value of US\$ 1 each, 25,000 CA Shares with a par value of US\$ 1 each and 25,000 CB Shares with a par value of US\$ 1 each. The authorized share capital of the Company including the issued capital of the Company is set at US\$ 500,000,000. The A Shares, B Shares and C Shares all carry voting rights in general meetings on an unrestricted "one share one vote" basis.

Right to Participate to the Meeting

Any shareholder who holds one or more shares of the Company shall be admitted to the Meeting and may vote in person or by appointing in writing another person, who needs not be a shareholder, as its proxy. Any shareholder and/or proxyholder participating in the Meeting shall carry a valid proof of identity.

Complete information and participating instructions are published on the website of the company, and are available at the registered office or email@acheronportfolio.lu.

We are pleased to invite you at the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company (the "Meeting") to be held at its registered office on *June 21st, 2011* at 11:00 a.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

9. Creation of class CD shares and issuance of one thousand (1 000) class CD shares; and
10. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company by insertion of the following provisions:
"1 000 class CD shares having a par value of one USD (USD 1.-) each.
[...] The class CD shares are entitled to distributions in connection with the class D shares".

Total Voting Rights

The share capital of the Company is on the date hereof represented by 47,446,946 A Shares with a par value of US\$ 1 each, 17,696,098 B Shares with a par value of US\$ 1 each, 25,000 CA Shares with a par value of US\$ 1 each and 25,000 CB Shares with a par value of US\$ 1 each. The authorized share capital of the Company including the issued capital of the Company is set at US\$ 500,000,000. The A Shares, B Shares and C Shares all carry voting rights in general meetings on an unrestricted "one share one vote" basis.

Right to Participate to the Meeting

Any shareholder who holds one or more shares of the Company shall be admitted to the Meeting and may vote in person or by appointing in writing another person, who needs not be a shareholder, as its proxy. Any shareholder and/or proxyholder participating in the Meeting shall carry a valid proof of identity.

Complete information and participating instructions are published on the website of the company, and are available at the registered office or email@acheronportfolio.lu.

Référence de publication: 2011078054/755/57.

Divin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 135.077.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mercredi, *22 juin 2011*, à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2010 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décharge à donner aux administrateurs de ne pas avoir tenue l'Assemblée Générale Ordinaire au jour fixé par les statuts
5. Elections statutaires
6. Divers

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2011078055/7759/22.

Le Lapin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.007.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, Luxembourg, on *1 July 2011* at 15.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2010.

3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2011078060/534/16.

E.I.I.G. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.437.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2011* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011078056/534/15.

Ilyoson S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.250.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *30 juin 2011* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011078057/534/15.

Millepore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.730.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le *28.06.2011* à 09.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078062/19.

Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2011 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011078058/534/15.

Adira International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.167.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of May,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Adira International S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.167 (the Company). The Company was originally incorporated as a company under the laws of the Netherlands Antilles, and its registered office and principal place of management was transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated June 15, 2010 (the Migration Date), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1675 of August 17, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mr. Mauricio Gonzalez-Gordon Lopez de Carrizosa with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr. Pedro Rebuelta del Pedredo González with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Nathalie Vazquez with professional address in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

II. As appears from the said attendance list, 98.13 % of the share capital of the Company is present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, being understood that all the shareholders have been convened to the Meeting on April 29, 2011.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1) Distribution of distributable reserves in the amount of EUR 8,000.-;

2) (i) Presentation of the merger proposal adopted by the directors of the Company on April 6, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 715 of April 14, 2011 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of directors of the Company on April 6, 2011 and of the Merger Proposal; (iii) acknowledgement of the written merger reports of the board of directors and management board of the merging companies; (iv) acknowledgement of the written audit merger report of Grant Thornton Lux Audit S.A.; (v) approval of the merger of the Company and Gonzalez Byass & Co. Ltd S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.213 (the Absorbing Company), whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Absorbing Company all its assets and liabilities in accordance with article 274 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger) and (vi) application of the special tax neutral regime to the Merger as stated in the Merger Proposal;

- 3) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the Law;
- 4) Acknowledgment of the increase and subsequent decrease of share capital of the Absorbing Company as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company pursuant to the Merger;
- 5) Dissolution of the Company and cancellation of all the shares issued by the Company;
- 6) Full and complete discharge granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
- 7) Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law; and
- 8) Miscellaneous.

IV.- After deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that the Company has distributable reserves which were registered on the accounts of the Company at the Migration Date (the Distributable Reserves).

The Meeting resolves to reimburse an amount of EUR 8,000.-to its shareholders out of the Distributable Reserves.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 6.74 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Second resolution

The Meeting notes that the directors of the Company have presented to it the Merger Proposal dated April 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -715, of April 14, 2011, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by Gonzalez Byass & Co. Ltd S.A., prenamed (the Absorbing Company), whereby the Merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Absorbing Company. A copy of the Merger Proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Meeting resolves to acknowledge

(i) the written reports of the board of directors and management board of the merging companies, dated April 6, 2011, explaining and justifying the Merger Proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio (the Management Reports),

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 6.74 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

(ii) the resolutions taken by the directors of the Company on April 6, 2011 and the Merger Proposal

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 6.74 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

and (iii) the written audit report dated April 14, 2011 of Grant Thornton Lux Audit S.A., appointed pursuant to a request granted by the Luxembourg Tribunal d'arrondissement on April 12, 2011 (the Audit Report together with the Management Reports, the Reports).

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 6.74 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

The Meeting notes that the Audit Report has the following conclusion:

"Based upon the above nothing has come to our attention which causes us to believe that the proposed exchange ratio by the Management Board and by the Board of Directors is not relevant and reasonable or that the valuation method used by the Management Board and by the Boards of Directors to determine the exchange ratio are not adequate."

The Reports will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Meeting resolves to approve the Merger.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 6,74% of the shareholders' votes are against and 0% of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

The Meeting resolves to apply to the regime set forth in the Council Directive 2009/133/EEC of 19 October 2009 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchange of shares concerning companies of different Member states to the merger referred herein, which in Spain has been transposed by Chapter VIII, Title VII of Royal Legislative Decree 4/2004 which approves the text of the Corporate Income Tax Act which approve the special tax neutrality regime of merger, spin-off, share for share exchange and assets contributions as stated in the Merger Proposal.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 6.74 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Third resolution

The Meeting acknowledges that all documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 6.74 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, the increase of share capital of the Absorbing Company by an amount of EUR 100,141.50 (one hundred thousand one hundred forty-one euro and fifty cents) by the issuance of 200,283 (two hundred thousand two hundred eighty-three) newly issued shares of the Absorbing Company with a par value of EUR 0.50 (fifty cents euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company. The newly issued shares will be allocated on the basis of an exchange ratio of 14.48 share of the Absorbing Company for 1 share of the Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

Name of shareholder	Number of shares
Leandro Reuelta del Pedredo González	13,240
Ricardo Reuelta del Pedredo González	13,240
Miguel Reuelta del Pedredo González	13,240
Adela Reuelta del Pedredo González	18,740
Guillermo Reuelta del Pedredo González	13,240
Pedro Reuelta del Pedredo González	18,740
Gonzalo del Río González-Gordon	3,754
Carlos del Río González-Gordon	3,754
Mercedes del Río González-Gordon	3,729
Álvaro del Río González-Gordon	3,727
Jaime P.A. González-Gordon Díez and Elisa Cologan Osborne	38,786
Bibiana González-Gordon López de Carrizosa	19,731
Mauricio González-Gordon López de Carrizosa	19,730
Luis González Sterling	4,950
Soledad González Sterling	5,841
Alicia González Sterling	5,841
TOTAL	200,283

A cash payment of EUR 10,014.15 (ten thousand fourteen euro fifteen cents) is granted to the shareholders of the Company prorata to their shareholding in the Absorbing Company.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 6.74% of the shareholders' votes are against and 0% of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Fifth resolution

The Meeting resolves to acknowledge that the subscribed share capital of the Absorbing Company will subsequently be decreased by an amount of EUR 100,141.50 (one hundred thousand one hundred forty-one euro and fifty cents) so as to decrease it from EUR 600,547.50 (six hundred thousand five hundred forty-seven euro and fifty cents) to EUR 500,406 (five hundred thousand four hundred and six euro) by way of the cancellation of the shares that the Absorbing Company holds in its own share capital as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Company.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 6.74% of the shareholders' votes are against and 0% of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Sixth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company and to cancel all the shares issued by the Company.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 6.74% of the shareholders' votes are against and 0% of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Seventh resolution

The Meeting further notes that the mandate of the directors and of the statutory auditor of the Company will end on the effective date of the Merger.

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the execution of their respective mandate until the effective date of the Merger.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 6.74 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Eighth resolution

The Meeting resolves to keep the corporate documents of the Company at the registered office of the Absorbing Company during the period of time required by the Law.

Being understood the 93.26 % of the shareholders' votes are in favour, 0% of the shareholders' votes are against and 6.74 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the Merger, are estimated at approximately EUR

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to proxyholder of the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai,

Par-devant Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Adira International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 76, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.167 (la Société). La Société a été originellement constituée selon le droit des Antilles néerlandaises et son siège social et siège de direction effective ont été transférés à Luxembourg suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 15 juin 2010 (la Date de Migration), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1675 le 17 août 2010. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par M. Mauricio Gonzalez-Gordon Lopez de Carrizosa résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme M. Pedro Rebuelta del Pedredo González, résidant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Mme Nathalie Vazquez, résidant professionnellement à Luxembourg comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La liste de présence contient les noms des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent et restera annexée au présent procès-verbal après signature par les mandataires des actionnaires et les membres du bureau.

II. Il apparaît d'après ladite liste de présence, que 98,13 % du capital social de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée, de sorte que L'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, étant entendu que tous les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée le 29 avril 2011.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Distribution des réserves distribuables pour un montant de EUR 8.000,-;

2) (i) Présentation du projet de fusion adopté par les administrateurs de la Société le 6 avril 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 715 du 14 avril 2011 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 6 avril 2011 et du Projet de Fusion; (iii) prise d'acte des rapports rédigés par le conseil d'administration et le directoire des sociétés qui fusionnent; (iv) prise d'acte du rapport d'audit de fusion rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A.; (v) approbation de la fusion de la Société et de Gonzalez Byass & Co. Ltd S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.213 (la Société Absorbante), par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à la Société

Absorbante tous ses actifs et passifs conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion) et (vi) application du régime spécial de neutralité fiscale à la fusion tel que décrit dans le Projet de Fusion;

3) Prise d'acte de la réalisation des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;

4) Prise d'acte de l'augmentation et de la diminution subséquente du capital social de la Société Absorbante consécutivement à l'apport de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante à la suite de la Fusion;

5) Dissolution de la Société et annulation des actions émises par la Société;

6) Décharge pleine et entière accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution leurs mandats respectifs;

7) Détermination de l'endroit où seront conservés les documents sociaux de la Société pendant la période requise par la Loi; et

8) Divers.

IV. Après délibérations, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée note que la Société dispose de réserves distribuables inscrites dans les comptes de la Société à la Date de Migration (les Réserves Distribuables).

Sur ces Réserves Distribuables, l'Assemblée décide de rembourser un montant de EUR 8.000,-à ses actionnaires.

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 6.74 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que les administrateurs de la Société lui ont présenté le Projet de Fusion daté du 6 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 715 le 14 avril 2011, conformément à l'article 262 de la Loi et organisant l'absorption de la Société par Gonzalez Byass & Co. Ltd S.A., susmentionnée (la Société Absorbante), selon lequel la Fusion sera exécutée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante sans aucune restriction ou limitation. Une copie du Projet de Fusion restera annexée au présent acte, après signature ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

L'Assemblée décide de prendre acte:

(i) du rapport rédigé par le conseil d'administration et le directoire des sociétés qui fusionnent, daté du 6 avril 2011, expliquant et justifiant le Projet de Fusion d'un point de vue juridique et économique et en particuliers, le rapport d'échange d'actions (les Rapports de Gérance),

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 6.74 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

(ii) des résolutions adoptées par les administrateurs de la Société le 6 avril 2011 et du Projet de Fusion

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 6.74 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

et (iii) du rapport d'audit du 14 avril 2011 rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., nommé suivant une requête émanant du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, le 12 avril 2011 (le Rapport d'Audit et avec les Rapports de Gérance, les Rapports).

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 6.74 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

L'Assemblée note que la conclusion du Rapport d'Audit est la suivante:

«D'après les informations ci-dessus, rien ne nous permet de croire que le rapport d'échange des actions proposé par le Directoire et le Conseil d'Administration n'est pas adéquat et raisonnable ni que la méthode d'évaluation utilisée par le Directoire et le Conseil d'Administration pour déterminer le rapport d'échange n'est pas satisfaisante.»

Les Rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'approuver la Fusion.

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 6,74% des votes des actionnaires sont contre et 0% des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

L'Assemblée décide d'appliquer d'appliquer le régime prévu dans la directive 2009/133/CEE du Conseil du 19 octobre 2009 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions des sociétés de différents états membres à la fusion auquel il est référé, qui a été transposée en Espagne par le Chapitre VIII, Titre VII du Décret Législatif Royal 4/2004 qui approuve le texte de loi sur l'impôt sur les sociétés, qui approuve le régime fiscal spécial de neutralité de la fusion, division, échange d'action et apports d'actifs comme indiqué dans le Projet de Fusion.

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 6.74 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour analyse par les actionnaires de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 6.74 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de l'augmentation de capital social de la Société Absorbante, en échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, d'un montant de EUR 100.141,50 (cent mille cent quarante et un euros et cinquante centimes) par l'émission de 200.283 (deux cents mille deux cent quatre-vingt-trois) actions nouvellement émises de la Société Absorbante d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centime d'euro) chacune, de même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante. Les actions nouvellement émises seront allouées sur base d'un rapport d'échange de 14,48 actions de la Société Absorbante pour 1 action de la Société, le nombre d'actions ainsi allouées étant arrondi au nombre entier d'actions le plus proche:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions
Leandro Reuelta del Pedredo González	13.240
Ricardo Reuelta del Pedredo González	13.240
Miguel Reuelta del Pedredo González	13.240
Adela Reuelta del Pedredo González	18.740
Guillermo Reuelta del Pedredo González	13.240
Pedro Reuelta del Pedredo González	18.740
Gonzalo del Río González-Gordon	3.754
Carlos del Río González-Gordon	3.754
Mercedes del Río González-Gordon	3.729
Álvaro del Río González-Gordon	3.727
Jaime P.A. González-Gordon Díez et Elisa Cologan Osborne	38.786
Bibiana González-Gordon López de Carrizosa	19.731
Mauricio González-Gordon López de Carrizosa	19.730
Luis González Sterling	4.950
Soledad González Sterling	5.841
Alicia González Sterling	5.841
TOTAL	200.283

Un paiement en numéraire de EUR 10.014,15 (dix mille quatorze euros et quinze centimes) est accordé aux actionnaires de la Société proportionnellement à leur participation dans la Société Absorbante.

Ceci étant entendu que 93,26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 6,74% des votes des actionnaires sont contre et 0% des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte que le capital social souscrit de la Société Absorbante sera subséquemment diminué d'un montant de EUR 100.141,50 (cent mille cent quarante et un euros et cinquante centimes) afin de le diminuer de EUR 600.547,50 (six cent mille cinq cent quarante sept euros et cinquante centimes) à EUR 500.406 (cinq cent mille quatre cent six euros) par l'annulation des actions que la Société Absorbante détient dans son propre capital social en conséquence de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société.

Ceci étant entendu que 93,26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 6,74% des votes des actionnaires sont contre et 0% des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et d'annuler toutes les actions émises par la Société.

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 6,74% des votes des actionnaires sont contre et 0% des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Septième résolution

L'Assemblée note également que les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la Société prendront fin à la date effective de la Fusion.

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date effective de la Fusion.

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 6.74 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de conserver les documents sociaux de la Société au siège social de la Société Absorbante pour la durée requise par la Loi.

Ceci étant entendu que 93.26 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 6.74 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, certifier l'existence et la légalité de l'acte et des formalités qui incombent à la Société ainsi que du Projet de Fusion.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante en raison du présent acte, conformément aux termes de la Fusion, s'élève à environ EUR

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, les membres du Bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: M. Gonzalez-Gordon Lopez de Carrizosa, P. Reuelta del Pedredo González, N. Vazquez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2011. LAC/2011/24610. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011077049/347.

(110085672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.755.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juin 2011 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011078061/534/17.

SOGEDIM, Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.871.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 28.06.2011 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078065/18.

CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 104.282.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Me Cédric BLESS, lawyer, residing professionally in L-1855 Luxembourg,

acting in his capacity as special attorney-in-fact of the Board of Directors of CIS Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg, on 22 November 2004, published in Mémorial C number 106 on 4 February 2005, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 104.282, the articles of incorporation of which have been amended for the last time following a deed received by the undersigned notary on 20 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Board of Directors dated 25 February 2011, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one million one hundred eighty thousand US Dollars (USD 1,180,000.-) divided into one thousand one hundred eighty (1,180) redeemable shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) as well as the rights and privileges as defined in the Company's articles of incorporation.

II. That pursuant to article six (6) of the Company's articles of incorporation, the authorised share capital of the Company has been set at two million US Dollars (USD 2,000,000.-) divided into two thousand (2,000) redeemable shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) and that pursuant to the same article six (6), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of incorporation to be then amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 25 February 2011 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's articles of incorporation, has decided an increase of the issued share capital by an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), following receipt of the relevant subscription moneys, in order to raise the issued share capital to the amount of one million two hundred thousand US Dollars (USD 1,200,000.-) by the creation of twenty (20) new redeemable shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-), having the same rights and privileges as the existing redeemable shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 25 February 2011 has further accepted, following receipt of the relevant subscription moneys, the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the existing shareholders and the subscription of the total of twenty (20) new redeemable shares as follows:

- Davron Rustamkulov, 10 shares; and
- Svetlana Zaretskaya, 10 shares.

V. That all these new redeemable shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company, so that the total amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase has been on 25 February 2011 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one (1) of article six (6) of the articles of incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 6. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one million two hundred thousand US Dollars (USD 1,200,000.-) divided into one thousand two hundred (1,200) redeemable shares. Each issued share has a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro (EUR 950.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

A comparu:

Me Cédric BLESS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de CIS Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, constituée le 22 novembre 2004 suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 106 le 4 février 2005, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 104.282, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 20 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 25 février 2011, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cent quatre-vingt mille US Dollars (USD 1,180.000,-) représenté par mille cent quatre-vingt (1.180) actions rachetables, ayant une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, ainsi que les droits et privilèges tels que définis par les statuts de la Société.

II. Qu'en vertu de l'article six (6) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux millions de US Dollars (USD 2.000.000,-), divisé en deux mille (2.000) actions rachetables ayant chacune une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) et que conformément au même article six (6), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à une augmentation de capital social de la Société, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter l'augmentation de capital ainsi réalisée.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion en date du 25 février 2011 et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés en vertu des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000.-), suite à la réception des paiements correspondants aux dites souscriptions, afin de le porter à un montant total d'un million deux cent mille US Dollars (USD 1.200.000.-) par la création de vingt (20) nouvelles actions rachetables ayant une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions rachetables actuellement existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion en date du 25 février 2011 a en outre décidé, suite à la réception des paiements correspondants auxdites souscriptions, de supprimer le droit préférentiel de souscription (s'il en existe un) des actionnaires existants de la Société ainsi que la souscription d'un total de vingt (20) nouvelles actions rachetables, comme suit:

- Davron Rustamkulov, dix (10) actions; et

- Svetlana Zaretskaya, dix (10) actions.

V. Que toutes ces nouvelles actions rachetables ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs tels que susmentionnés de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) correspondant au montant total de la susdite augmentation du capital social se trouvait le 25 février 2011 à la disposition de la Société, tel que plus amplement démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier (1^{er}) alinéa de l'article six (6) des statuts est modifié en conséquence et sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent mille US Dollars (USD 1.200.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) actions rachetables. Chaque action émise a une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) et est entièrement libérée.».

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.BLESS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13258. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046483/122.

(110052101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Askar Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.807.

I hereby resign as a member of the Board of Managers of ASKAR LUXEMBOURG S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B-116.807, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, March 31st, 2010.

Peter ENGELBERG.

Je donne ma démission par la présente en tant que gérant du conseil de gérance de ASKAR LUXEMBOURG S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B-116.807, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Peter ENGELBERG.

Référence de publication: 2011041256/14.

(110046475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

González Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of May,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.213 (the Company). The Company was originally incorporated as a company under the laws of the Cayman Islands, and its registered office and principal place of management was transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated June 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numbers 1704 and 1705 of August 20, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mr. Mauricio Gonzalez-Gordon Lopez de Carrizosa with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr. Pedro Rebuelta del Pedredo González with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Nathalie Vazquez with professional address in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

II. As appears from the said attendance list, 89.67 % of the share capital of the Company is present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, being understood that all the shareholders have been convened to the Meeting on April 29, 2011 .

III. The agenda of the Meeting is the following:

1) (i) Presentation of the merger proposal adopted by the management board of the Company on April 6, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 715 of April 14, 2011 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the management board of the Company on April 6, 2011 and of the Merger Proposal; (iii) acknowledgement of the written merger reports of the board of directors and management board of the merging companies; (iv) acknowledgement of the written audit merger report of Grant Thornton Lux Audit S.A.; (v) approval of the merger of the Company and Adira International S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 76, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.167 (the Absorbed Company), whereby following its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 274 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger) and (vi) application of the special tax neutral regime to the Merger as stated in the Merger Proposal;

2) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the Law;

3) Acknowledgment of the increase and subsequent decrease of share capital of the Company as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company pursuant to the Merger;

4) Amendment of article 5, first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles);

5) Granting of all powers to the management board of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required to implement the Merger and to register the newly issued shares of the Company and the subsequent cancellation of such shares in the shareholders' register of the Company;

6) Acknowledgment of the realisation of the Merger on the date of the general meeting of the shareholders of the Company approving the Merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the Merger towards third parties; and

7) Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that the management board of the Company has presented to it the Merger Proposal dated April 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -715, of April 14, 2011, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of Adira International S.A., prenamed (the Absorbing Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company. A copy of the Merger Proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Meeting resolves to acknowledge

(i) the written reports of the board of directors and management board of the merging companies, dated April 6, 2011, explaining and justifying the Merger Proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio (the Management Reports),

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 14.27 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

(ii) the resolutions taken by the management board of the Company on April 6, 2011 and the Merger Proposal

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 14.27 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

and (iii) the written audit report dated April 14, 2011 of Grant Thornton Lux Audit S.A., appointed pursuant to a request granted by the Luxembourg Tribunal d'arrondissement on April 12, 2011 (the Audit Report together with the Management Reports the Reports).

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 14.27 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

The Meeting notes that the Audit Report has the following conclusion:

"Based upon the above nothing has come to our attention which causes us to believe that the proposed exchange ratio by the Management Board and by the Board of Directors is not relevant and reasonable or that the valuation method used by the Management Board and by the Boards of Directors to determine the exchange ratio are not adequate."

The Reports will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Meeting resolves to approve the Merger.

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0.82 % of the shareholders' votes are against and 13.45 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

The Meeting resolves to apply to the regime set forth in the Council Directive 2009/133/EEC of 19 October 2009 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchange of shares concerning companies of different Member states to the merger referred herein, which in Spain has been transposed by Chapter VIII, Title VII of Royal Legislative Decree 4/2004 which approves the text of the Corporate Income Tax Act which approve the special tax neutrality regime of merger, spin-off, share for share exchange and assets contributions as stated in the Merger Proposal.

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 14.27 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Second resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0 % of the shareholders' votes are against and 14.27 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Third resolution

The Meeting resolves to approve, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation, the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 100,141.50 (one hundred thousand one hundred forty-one euro and fifty cents) so as to raise it from its present amount of EUR 500,406 (five hundred thousand four hundred and six euro) consisting of 1,000,812 (one million eight hundred and twelve) shares having a par value of EUR 0.50 (fifty cents) each to EUR 600,547.50 (six hundred thousand five hundred forty-seven euro and fifty cents) through the issuance of 200,283 (two hundred thousand two hundred eighty-three) new shares having a par value of EUR 0.50 (fifty cents) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company. The Meeting resolves to allocate the newly issued shares of the Company to the shareholders of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 14.48 share of the Company for 1 share of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

Name of shareholder	Number of shares
Leandro Reuelta del Pedredo González	13,240
Ricardo Reuelta del Pedredo González	13,240
Miguel Reuelta del Pedredo González	13,240
Adela Reuelta del Pedredo González	18,740
Guillermo Reuelta del Pedredo González	13,240
Pedro Reuelta del Pedredo González	18,740
Gonzalo del Río González-Gordon	3,754
Carlos del Río González-Gordon	3,754
Mercedes del Río González-Gordon	3,729
Álvaro del Río González-Gordon	3,727
Jaime P.A. González-Gordon Díez and Elisa Cologan Osborne	38,786
Bibiana González-Gordon López de Carrizosa	19,731
Mauricio González-Gordon López de Carrizosa	19,730
Luis González Sterling	4,950

Soledad González Sterling	5,841
Alicia González Sterling	5,841
TOTAL	200,283

A cash payment of EUR 10,014.15 (ten thousand fourteen euro fifteen cents) is granted to the shareholders of the Absorbed Company prorata to their shareholding in the Company.

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0.82 % of the shareholders' votes are against and 13.45 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Fourth resolution

The Meeting resolves to subsequently decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 100,141.50 (one hundred thousand one hundred forty-one euro and fifty cents) so as to decrease it from EUR 600,547.50 (six hundred thousand five hundred forty-seven euro and fifty cents) to EUR 500,406 (five hundred thousand four hundred and six euro) by way of the cancellation of the shares that the Company holds in its own share capital as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company.

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0.82 % of the shareholders' votes are against and 13.45 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Fifth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to confirm and to the extent necessary amend, article 5, first paragraph of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at five hundred thousand four hundred and six euros (500,406.-), represented by one million eight hundred and twelve (1,000,812) shares in registered form, having a par value of fifty cents of euros (0.50 euros) each, all subscribed and fully paid-up (each a Share and more of one Share being Shares).”

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0.82 % of the shareholders' votes are against and 13.45 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Sixth resolution

The Meeting grants all powers to the management board of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company and the subsequent cancellation of such shares in the shareholders' register of the Company.

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0.82 % of the shareholders' votes are against and 13.45 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

Seventh resolution

Further to the approval of the Merger by the Absorbed Company, the Meeting acknowledges the realisation of the Merger on the date of the Meeting approving the Merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

Being understood the 85.73 % of the shareholders' votes are in favour, 0.82 % of the shareholders' votes are against and 13.45 % of the shareholders' votes are abstained on this resolution.

The Meeting notes that, for accounting and tax purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of September 1, 2010.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR [•].

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai,

Par-devant Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.213 (la Société). La Société a été originellement constituée selon le droit des Îles Caïmans et son siège social et siège de direction effective ont été transférés à Luxembourg suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 15 juin 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 1704 et 1705 le 20 août 2010. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par M. Mauricio Gonzalez-Gordon Lopez de Carrizosa résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme M. Pedro Rebueta del Pedredo González, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Mme Nathalie Vazquez, résidant professionnellement à Luxembourg, comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La liste de présence contient les noms des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent et restera annexée au présent procès-verbal après signature par les mandataires des actionnaires et les membres du bureau.

II. Il apparaît de ladite liste de présence, que 89,67 % du capital social de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, étant entendu que tous les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée le 29 avril 2011.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) (i) Présentation du projet de fusion adopté par le directoire de la Société le 6 avril 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 715 du 14 avril 2011 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions adoptées par le directoire de la Société en date du 6 avril 2011 et du Projet de Fusion; (iii) prise d'acte des rapports de fusion rédigés par le conseil d'administration et le directoire des sociétés qui fusionnent; (iv) prise d'acte du rapport d'audit de fusion rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A.; (v) approbation de la fusion de la Société et de Adira International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.167 (la Société Absorbée), par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion) et (vi) application du régime spécial de neutralité fiscale à la Fusion tel que décrit dans le Projet de Fusion;

2) Prise d'acte de la réalisation des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;

3) Prise d'acte de l'augmentation et de la diminution subséquente du capital social de la Société consécutivement à l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société à la suite de la Fusion;

4) Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts);

5) Délégation de tous pouvoirs au directoire de la Société et au notaire instrumentant pour mener à bien, conformément aux dispositions de l'article 273(2) de la Loi, les mesures de publicité ainsi que toutes les autres formalités concernant l'exécution de la Fusion et l'inscription des actions de la Société nouvellement émises et l'annulation subséquente de ces actions dans le registre des actionnaires de la Société;

6) Prise d'acte de la réalisation de la Fusion à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la Fusion, nonobstant les dispositions de l'article 273 de la Loi concernant les effets de la Fusion à l'égard des tiers; et

7) Divers.

Après délibérations, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée note que le directoire de la Société lui a présenté le Projet de Fusion daté du 6 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 715 le 14 avril 2011, conformément à l'article 262 de la Loi et organisant l'absorption par la Société de Adira International S.A., susmentionnée (la Société Absorbée), selon lequel la fusion sera exécutée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société sans aucune restriction ou limitation. Une copie du Projet de Fusion restera annexée au présent acte, après signature ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

L'Assemblée décide de prendre acte

(i) du rapport rédigé par le conseil d'administration et le directoire des sociétés qui fusionnent, daté du 6 avril 2011, expliquant et justifiant le Projet de Fusion d'un point de vue juridique et économique et en particuliers, le rapport d'échange d'actions (les Rapports de Gérance),

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 14.27 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

(ii) des résolutions prises par le directoire de la Société le 6 avril 2011 et du Projet de Fusion

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 14.27 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

et (iii) du rapport d'audit du 14 avril 2011 rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., nommé suivant une requête émanant du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, le 12 avril 2011 (le Rapport d'Audit et avec les Rapports de Gérance, les Rapports).

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 14.27 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

L'Assemblée note que la conclusion du Rapport d'Audit est la suivante:

«D'après les informations ci-dessus, rien ne nous permet de croire que le rapport d'échange des actions proposé par le Directoire et le Conseil d'Administration n'est pas adéquat et raisonnable ni que la méthode d'évaluation utilisée par le Directoire et le Conseil d'Administration pour déterminer le rapport d'échange n'est pas satisfaisante.»

Les Rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'approuver la Fusion.

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0.82 % des votes des actionnaires sont contre et 13.45 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

L'Assemblée décide d'appliquer le régime prévu dans la directive 2009/133/CEE du Conseil du 19 octobre 2009 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions des sociétés de différents états membres à la fusion auquel il est référé, qui a été transposée en Espagne par le Chapitre VIII, Titre VII du Décret Législatif Royal 4/2004 qui approuve le texte de loi sur l'impôt sur les sociétés, qui approuve le régime fiscal spécial de neutralité de la fusion, division, échange d'action et apports d'actifs comme indiqué dans le Projet de Fusion.

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 14.27 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour analyse par les actionnaires de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0% des votes des actionnaires sont contre et 14.27 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter l'augmentation de capital social souscrit de la Société, en échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société sans aucune restriction ou limitation, d'un montant de EUR 100.141,50 (cent mille cent quarante et un euros et cinquante centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR 500.406 (cinq cent mille quatre cent six euros) se composant de 1.000.812 (un millions huit cent douze) actions d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centimes d'euro) chacune à EUR 600.547,50 (six cent mille cinq cent quarante-sept euros et cinquante centimes) par l'émission de 200.283 (deux cents mille deux cent quatre-vingt-trois) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centime d'euro) chacune, de même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société. L'Assemblée décide d'allouer les actions de la Société nouvellement émises aux actionnaires de la Société Absorbée sur base d'un rapport d'échange de 14,48 actions de la Société pour 1 action de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi allouées étant arrondi au nombre entier d'actions le plus proche:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions
Leandro Reuelta del Pedredo González	13.240
Ricardo Reuelta del Pedredo González	13.240
Miguel Reuelta del Pedredo González	13.240
Adela Reuelta del Pedredo González	18.740
Guillermo Reuelta del Pedredo González	13.240
Pedro Reuelta del Pedredo González	18.740
Gonzalo del Río González-Gordon	3.754
Carlos del Río González-Gordon	3.754
Mercedes del Río González-Gordon	3.729
Álvaro del Río González-Gordon	3.727
Jaime P.A. González-Gordon Díez et Elisa Cologan Osborne	38.786

Bibiana González-Gordon López de Carrizosa	19.731
Mauricio González-Gordon López de Carrizosa	19.730
Luis González Sterling	4.950
Soledad González Sterling	5.841
Alicia González Sterling	5.841
TOTAL	200.283

Un paiement en numéraire de EUR 10.014,15 (dix mille quatorze euros et quinze centimes) est accordé aux actionnaires de la Société Absorbée proportionnellement à leur participation dans la Société.

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0.82 % des votes des actionnaires sont contre et 13.45 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide subséquentement de diminuer le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 100.141,50 (cent mille cent quarante et un euros et cinquante centimes) afin de le diminuer de EUR 600.547,50 (six cent mille cinq cent quarante sept euros et cinquante centimes) à EUR 500.406 (cinq cent mille quatre cent six euros) par l'annulation des actions que la Société détient dans son propre capital social en conséquence de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0.82 % des votes des actionnaires sont contre et 13.45 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de confirmer et de modifier, dans la mesure nécessaire, l'article 5, premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent mille quatre cent six euros (500.406,-), représenté par un million huit cent douze (1.000.812) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (0,50 euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement, une Action et collectivement, les Actions).»

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0.82 % des votes des actionnaires sont contre et 13.45 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Sixième résolution

L'Assemblée donne tous pouvoirs au directoire de la Société et au notaire instrumentant pour mener à bien, conformément aux dispositions de l'article 273(2) de la Loi, les mesures de publicité ainsi que toutes les autres formalités requises par la Loi et pour inscrire les actions de la Société nouvellement émises et l'annulation subséquente de ces actions dans le registre des actionnaires de la Société.

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0.82 % des votes des actionnaires sont contre et 13.45 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

Septième résolution

A la suite de l'approbation de la Fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée prend acte de l'exécution de la Fusion à la date de l'Assemblée approuvant la Fusion, nonobstant les dispositions de l'article 273 de la Loi.

Ceci étant entendu que 85.73 % des votes des actionnaires sont en faveur, 0.82 % des votes des actionnaires sont contre et 13.45 % des votes des actionnaires se sont abstenus sur cette résolution.

L'Assemblée note que, pour des raisons comptables et fiscales, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant exécutées pour le compte de la Société à partir du 1 septembre 2010.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, certifier l'existence et la légalité de l'acte et des formalités qui incombent à la Société ainsi que du Projet de Fusion.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante en raison du présent acte, conformément aux termes de la Fusion, s'élève à environ EUR.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, les membres du Bureau ont signés avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: M. Gonzalez-Gordon Lopez de Carrizosa, P. Reuelta del Pedredo González, N. Vazquez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2011. LAC/2011/24611. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011077156/353.

(110085533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Promoters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.193.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 27/06/2011 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078064/19.

J.M.W. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.261.

L'an deux mille onze, le trois mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Marie MEURIS, employé privé, demeurant à B-4550 Nandrin, 52, Croix André (Belgique);
- 2.- La société anonyme 3 MA, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg numéro B 157.853.

Les deux comparants sont ici représentés par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Ces procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée J.M.W. Sàrl, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg numéro B 76261 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MUL-
LER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 739 du 9 octobre 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2010, en voie de publication au Mémorial C.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à une cession de parts sociales, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les trois cents (300) parts sociales avec une valeur nominale de deux-cent quarante sept euros et huit mille neuf cent trente-cinq cents (247,8935.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six centimes (EUR 74 368,06.-), sont détenues comme suit:

1) deux (2) parts sociales par Monsieur Jean-Marie MEURIS, employé privé, demeurant à B-4550 Nandrin, 52, Croix André (Belgique), et

2) deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) parts sociales par la société anonyme 3 MA, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg numéro B 157.853.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six centimes (EUR 74 368,06.-) représenté par trois cents (300) parts sociales de deux-cent quarante sept euros et huit mille neuf cent trente-cinq cents (247,8935.-EUR).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2011. Relation GRE/2011/1015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043837/54.

(110049991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

PESCA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 28/06/2011 à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078063/19.

Kauri Cab Valentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.219.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of March.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- "AVEY GmbH", having its registered office at Leibnizstraße 49, 10629 Berlin, Germany, registered with the German Trade and Companies register under the number HRB 113.653 B and

- "Kauri Guernsey 1 Limited", having its registered office at 3rd Floor, Elisabeth House, Ruettes Brayes GYI IEW, ST Peter Port, Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships under the number 47686

both duly represented by Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies, initialled "ne varietur"

by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the two sole shareholders of the company "KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157.219, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 1, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 143 of January 25, 2011.

The appearing parties, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000.-), so as to raise it from its present amount of twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-) to two hundred ninety five thousand Euro (EUR 295,000.-), by the issue of ten thousand eight hundred (10,800) new shares, of a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) per share.

The new ten thousand eight hundred (10,800) shares have been subscribed as follows:

AVEY GmbH, prenamed:	5,400 shares
Kauri Guernsey 1 Limited, prenamed:	5,400 shares

All ten thousand eight hundred (10,800) shares have been fully paid in cash, so that the amount of two hundred seventy thousand (EUR 270,000.-) is at the disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to modify Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 6. "The capital is set at two hundred ninety five thousand Euro (EUR 295,000.-), represented by eleven thousand eight hundred shares (11,800), all having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Third resolution

The shareholders decide to introduce the possibility to set up a premium account by the insertion of a second paragraph in article 6 of the articles of incorporation, as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- AVEY GmbH, ayant son siège social à 49 Leibnizstraße, 10629 Berlin, Allemagne, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Allemand sous le numéro HRB 113.653 B et

- KAURI Guernsey 1 Limited, ayant son siège social au 3rd Floor, Elisabeth House, Ruettes Brayes, GYI IEW St Peter Port, Guernsey, enregistré au Register of Limited Partnerships sous le numéro 47686

les deux dûment représentées par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées «ne variteur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes sont les deux seuls associés de la société «KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.219, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 25 janvier 2011. Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270,000.-) pour le porter de son montant actuel vingt-cinq mille euros (EUR 25,000.-) à un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 295,000.-) par l'émission de dix mille huit cents (10,800) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Les dix mille huit cents (10,800) parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

AVEY GmbH, prénommée: 5, 400 parts sociales

Kauri Guernsey 1 Limited, prénommée: 5, 400 parts sociales

Toutes les dix mille huit cents (10,800) parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270,000.-) est la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt quinze mille euros (EUR 295,000.-), divisé en onze mille huit cents (11,800) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).»

Troisième résolution

Les associés décident de l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission et de l'insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 6 des statuts, comme suit:

«Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés».

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4186. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011044370/108.

(110050480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Cofida S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.992.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 16 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 335 du 17 novembre 1989;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 17 juin 2010 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1798 du 02 septembre 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 février 2011 que:

- Monsieur Joseph DAGHER-HAYECK, né le 19 décembre 1948 à PITA (REPUBLIQUE DE GUINEE), directeur, demeurant professionnellement à F - 93200 ST. DENIS, 33, rue Pleyel, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michel DAGHER-HAYECK, démissionnaire.

Monsieur Joseph DAGHER-HAYECK est également nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 à la place de Monsieur Michel DAGHER-HAYECK.

Conformément au dernier paragraphe de l'article 5 des statuts coordonnés de la société, Monsieur Joseph DAGHER-HAYECK peut engager la société avec sa signature individuelle de part sa fonction d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011041291/23.

(110046471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Novellus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.359.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 1^{er} février 2011

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Franck SARRE en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Franck SARRE, démissionnaire
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Wouter GESQUIERE
- que Monsieur Wouter GESQUIERE termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour NOVELLUS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011041405/17.

(110046854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Stonewall Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.570.

In the year two thousand and eleven, the seventeenth day of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Swisspartners Versicherung AG, a limited liability company incorporated under the laws of the Principality of Liechtenstein, having its registered office at 16, Feldstrasse, FL-9490 Vaduz, being registered with the Öffentlichkeitsregister

Liechtenstein under number FL-0002.057.024-5, being the sole shareholder (the Shareholder) of Stonewall Securities S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 6 October 2009 pursuant to a deed (published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°2130 dated 30 October 2009) of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as amended from time to time and for the last time on 29 July 2010 by a deed (published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2001, dated 25 September 2010) of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Vaduz, on 14 March 2011

Such power of attorney after having been signed *in* varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

II. that the purpose of the resolutions is the following:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) amendments to the third paragraph of article 22 of the articles of incorporation the Company (the Articles);
- (3) empowerment and authorisation of Maître Schaeffer to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents and notices regarding the amendment to the Articles under item (2) above (ii) publish the relevant information in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions; and
- (4) miscellaneous.

III. After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the third paragraph of article 22 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the manager/board of managers, on a half year basis in arrears, at the manager's/board of managers sole discretion to all or part of the compartments at the end of such half year period, in such proportion as is determined by the manager/board of manager at its absolute discretion, provided that the relevant issue documentation expressly authorises, and the investors have expressly accepted, that the Non Compartment-Specific Claims Creditors have recourse against the assets allocated to such compartments. Such rights of Non Compartment-Specific Claims Creditors against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights."

Third resolution

The Shareholder resolves to grant power and authority to Maître Schaeffer to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents and notices regarding the amendment of the Articles, (ii) publish the relevant information in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed, are estimated to be approximately nine hundred Euro (900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendelf, am siebzehnten März.

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Swisspartners Versicherung AG, eine nach dem Recht des Fürstentums Liechtenstein gegründete Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 16, Feldstrasse, FL-9490 Vaduz, eingetragen im Öffentlichkeitsregister Luxemburg unter Nummer FL-0002.057.024-5, als alleiniger Gesellschafter (der Gesellschafter) von Stonewall Securities S.à r.l. (die Gesellschaft), welche am 6. Oktober 2009 durch eine notarielle Urkunde (veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N°2130 vom 30. Oktober 2009) von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde und dessen Satzung von Zeit zu Zeit abgeändert wird und zum letzten Mal am 29. Juli 2010 durch eine notarielle Urkunde (veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°2001 vom 25 September 2010) von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

vertreten durch Christian Dohmen, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Vaduz, am 14. März 2011.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Der Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. dass der Gesellschafter das gesamte ausgegebene und gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft, welches EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) beträgt und in 100 (einhundert) Anteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 125 (einhundertfünfundzwanzig Euro) aufgeteilt ist, vertritt.

II. die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

(1) Verzicht auf die Formalitätsregelungen der Einberufung;

(2) Abänderung des dritten Absatz von Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);

(3) Ermächtigung von und Genehmigung für Maître Schaeffer (i) die Registrierung der relevanten Dokumente und Mitteilungen bezüglich der Abänderung der Satzung unter Punkt (2) im Handelsregister Luxemburg vorzunehmen, (ii) die relevanten Information im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations zu veröffentlichen und im Allgemeinen (iii) alles andere das vielleicht notwendig oder nützlich für den Zweck dieser Beschlüsse sein könnte zu verrichten; und

(4) Verschiedenes.

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet der Gesellschafter auf die Frist- und

Einberufungsvorschriften und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den dritten Absatz von Artikel 22 der Satzung abzuändern, der nun folgendermaßen lautet:

"Die Rechte der Gläubiger von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen sollen gleichmäßig oder ungleichmäßig, durch die alleinige Entscheidung und im Ermessen des Geschäftsführers/Geschäftsführerrates, halbjährlich rückwirkend, allen oder nur verschiedenen Teilvermögen zugewiesen werden, sofern die relevante Emissionsdokumentation und die Investoren ausdrücklich Gläubigern von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen erlauben auf Vermögenswerte dieser Teilvermögen zuzugreifen. Solche Rechte von Gläubigern von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen auf ein Teilvermögen werden nachstehend als Pro Rata Rechte bezeichnet."

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter erteilt Maître Schaeffer Vollmacht und Befugnis (i) die Registrierung der relevanten Dokumente und Mitteilungen bezüglich der Abänderung der Satzung im Handelsregister Luxemburg vorzunehmen (ii) die relevanten Information im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations zu veröffentlichen und im Allgemeinen, (iii) alles andere das vielleicht notwendig oder nützlich für den Zweck dieser Beschlüsse sein könnte zu verrichten

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit neunhundert Euro (EUR 900,-) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Dohmen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2011 Relation: LAC/2011/13434. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042829/131.

(110048258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Abellio Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.075,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.175.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 24 mars 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérants résident de la Société avec effet au 24 mars 2011.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants résident de la Société, avec effet au 24 mars 2011 et pour une durée indéterminée:

- Daniela Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Carbonara, Italie, avec adresse professionnelle au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011043669/22.

(110049551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

TaSteph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 124, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.709.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050566/9.

(110056631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Soprolux s.e.n.c., Société en nom collectif,

(anc. Soprolux S.à r.l. et Cie, s.e.c.s.).

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 25.615.

—
En date du 15 janvier 2010, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple "SOPROLUX S.à r.l. et Cie, s.e.c.s.", (ci-après dénommée la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.615,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1987, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 146 du 21 mai 1987,

dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euros par une décision des associés, prise en date du 15 mai 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1294 du 6 septembre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 15 juin 2007, été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1819 du 28 août 2007, contenant notamment une refonte complète des statuts.

L'assemblée est composée par:

1. Monsieur Jean-Claude CASTEL, ingénieur, demeurant à L-5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt;
2. Madame Irène BARTHELME, sans état, demeurant à L-5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt; et
3. Monsieur Paul ZIMMER, industriel, demeurant à L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.

Lesquels comparants, en leurs qualités de seuls et uniques associés actuels de la Société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social comme suit:

"La Société a pour objet l'achat, la vente et l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous biens immobiliers, ainsi que d'une façon générale la promotion immobilière et toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la construction et à la vente de tous immeubles quel qu'en soit l'usage, ainsi que la location.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra passer toutes transactions, faire tous actes et réaliser toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter le développement."

connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est constituée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent six mille quatre cents euros (106.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille soixante-quatre euros (1.064,- EUR) chacune, intégralement libérées et détenues comme suit:

1. Monsieur Jean-Claude CASTEL, ingénieur, demeurant à L-5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt,	
vingt-cinq parts sociales,	25
2. Madame Irène BARTHELME, sans état, demeurant à L-5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt,	
vingt-cinq parts sociales,	25
3. Monsieur Paul ZIMMER, industriel, demeurant à L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy,	
cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément unanime donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément unanime donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque Ses parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés, il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Chaque cession de parts doit respecter l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu au Grand-Duché du Luxembourg, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Un gérant pourra représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion du conseil de gérance. De telles signatures pourront apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne peuvent être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé pourra prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. Chaque année, l'assemblée générale des associés approuvera les comptes annuels de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice social sera affecté proportionnellement à la participation de chaque associé aux comptes provisoires des associés.

Les soldes de ces comptes provisoires ne deviennent des créances et dettes de chaque associé que s'ils sont transférés par une décision unanime prise en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social au compte définitif de chaque associé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société en commandite simple (s.e.c.s.) en société en nom collectif (s.e.n.c.), dénommée "SOPROLUX s.e.n.c.", et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société.

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société en commandite simple en société en nom collectif, aucune nouvelle société n'est créée;

- que la société en nom collectif est la continuation de la société en commandite simple telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour Ses adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme - Raison sociale - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société en nom collectif (la "Société"), régie les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée,

par les dispositions du Code de Commerce, tel que modifié et du Code Civil, tel que modifié, (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La raison sociale de la Société sera "SOPROLUX s.e.n.c".

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente et l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous biens immobiliers, ainsi-que d'une façon générale la promotion immobilière et toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la construction et à la vente de tous immeubles quel qu'en soit l'usage, ainsi que la location.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra passer toutes transactions, faire tous actes et réaliser toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter le développement.

Art. 4. Le siège de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision de la gérance.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne devront pas être à considérées comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les opérations d'administration et de disposition au nom de la Société et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par (i) la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, (ii) par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) qui aura/ont reçu le pouvoir d'engager la Société par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance devra se réunir sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les

Les créances en faveur de chaque associé ne viendront à échéance que par une décision unanime prise en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme, pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérants:

- Monsieur Jean-Claude CASTEL, ingénieur, né à Achen (France), le 8 juillet 1938, demeurant à L-5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt, et

- Monsieur Paul ZIMMER, industriel, né à Luxembourg, le 2 février 1931, demeurant à L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée;

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Pour avis sincère et conforme

Jean-Claude CASTEL / Irène BARTHELME / Paul ZIMMER

Référence de publication: 2011042126/205.

(110047561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Mianel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Mianel S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 23.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011043875/11.

(110049960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Apollo Omega (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.031.

Par résolutions circulaires signées en date du 14 mars 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043673/13.

(110050016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Fondation Kräizbiere, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 34.

—
Liste des membres du Conseil d'Administration au 1^{er} mars 2011

Nom	Prénom	Fonction	Profession	Domicile
Berg	Jeannot	Administrateur	Assistant personnel du Ministre Conseiller de Gouvernement adjoint	L-3410 Dudelange, 7, rue des Aubépines
Bodry	Alex	Administrateur	Avocat	L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès
Dall'Agnol	Claudia	Administrateur	Députée	L-3416 Dudelange, 122, rue Sainte Barbe
Glodt	Marc	Administrateur	Avocat à la Cour	L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré
Grethen	Henri	Vice-président	Député honoraire	L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill
Hauptert	Norbert	Administrateur	Député	L-3943 Mondcrange, 6, rue de Reckange
Jaeger	Marc	Administrateur	Magistrat	L-1544 Luxembourg, 24, rue Jean-Baptiste Fresez
Paulus	Aloyse	Administrateur	Professeur	L-8333 Olm, 17, rue Abraham Lincoln
Pauly	Fernand	Administrateur	Médecin	L-2241 Luxembourg, 45, rue Tony Neuman
Pütz	Aline	Administrateur	Echevin Commune de Wellenstein	L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, Wäistrooss
Schaack	Jos	Administrateur	Retraité	L-8083 Bertrange, 17, rue du Parc
Schmit	Romain	Administrateur	Employé privé	L-5451 Stadtbredimus, 46A, rue Dicks
Schroell	Marco	Administrateur	Médecin, député	L-8293 Keispelt, 13, rue Pierre Dupong
Thiel	Lucien	Président	Employé privé	L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue

Dudelange, le 1^{er} mars 2011.

Certifiée conforme aux décisions du Conseil d'administration

Henri Grethen

Vice Président

Référence de publication: 2011044918/41.

(110049786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Ness-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.771.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Pascal RETELET, né le 6 juin 1967 à Charleroi (Belgique), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

représenté par Bertrand PARTY avec adresse professionnelle à, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen vertu d'une procuration sous seing privé dressée, le 19 janvier 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «NESS-INVEST» Sarl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels y rattachés.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 12.500), divisé en DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune et réparties comme suit:

Monsieur Pascal RETELET	12.500 parts sociales
Total	12.500 parts sociales

Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 12.500) a été intégralement libéré par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.
- 2.- Le nombre de gérant est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée:

- La société «SEREN» Sàrl avec siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.588, représentée par Monsieur Benoit DE BIEN, né le 29 janvier 1935 à Etterbeek (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Le gérant unique a sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi. Il pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs administrateurs ad hoc.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Party, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 février 2011. - WIL/2011/120. - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 17 février 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011044099/116.

(110048690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

AAA Co-Invest VI (EHS-BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.209.

Par résolutions circulaires signées en date du 14 mars 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043675/13.

(110050017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

AKT Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.175.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 31 Décembre 2010 que:

- La société AKT Investments S.à r.l., ayant pour adresse , 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 6420 parts sociales ordinaires et 7621 parts sociales préférentielles de classe A à Jussi Kärkkäinen ayant pour adresse Särkiniementie 7A 3, 00210 Helsinki Finlande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011043680/15.

(110049883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.284.

Faisant suite à l'assemblée générale du 25 Mars 2011, sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Werner Burg

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Klaus-Michael Vogel

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Jacques Elvinger

2, Place Winston Churchill

L-1340 Luxembourg

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Ernst & Young S.A.

7, Parc d'activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Mars 2011.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011044879/26.

(110049974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Direct Marketing Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.568.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale du 03 juin 2009 à 15.00 h

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

- est nommé administrateur et administrateur-délégué Jan Herman van Leuvenheim, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, à effet du 03 juin 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015;
- est nommé administrateur SELINE FINANCE Ltd, No. 03227310 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni, à effet du 03 juin 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015;
- est nommé administrateur SELINE MANAGEMENT Ltd, No. 03240996 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni, à effet du 03 juin 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le 25 mars 2011.

DIRECT MARKETING SERVICES SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011043761/24.

(110049916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Tellitweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 101A, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 159.726.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le deux mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Thierry NELISSEN, journaliste, né à Verviers le 28 juin 1964, demeurant à B-4121-Neupré, 26, rue des Bouvreuils, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de
2. Madame Christiane TURCK, journaliste, née à Cologne, le 19 juin 1961, demeurant à B-4121-Neupré, 26, rue des Bouvreuils, et
3. Monsieur Fabian NELISSEN, employé de banque, né à Verviers le 22 août 1973, demeurant à L-2343 Luxembourg, 101 A, rue des Pommiers.

ici représentés en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "TELLITWEB S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet principal le conseil, la consultance et la production de contenus dans les domaines des nouvelles technologies et de la communication, et toutes activités connexes s'y rapportant.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, déposer et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois d'avril à 19.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Christiane TURCK, préqualifiée	49
2- Monsieur Fabian NELISSEN, préqualifié	02
3.- Monsieur Thierry NELISSEN, préqualifié	49
Total: cent actions,	100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison 40,32% de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Christiane TURCK, née à Cologne, le 19 juin 1961, demeurant à B-4121-Neupré, 26, rue des Bouvreuils, et

b) Monsieur Thierry NELISSEN, né à Verviers le 28 juin 1964, demeurant à B-4121-Neupré, 26, rue des Bouvreuils,

c) Monsieur Fabian NELISSEN, né à Verviers le 22 août 1973, demeurant à L-2343 Luxembourg, 101 A, rue des Pommiers.

3. La société anonyme "SCHEMSY S.A.", établie et ayant son siège social à L-7557 Mersch, 31, rue Mies, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94683, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. L'adresse du siège social est établie L-2343-Luxembourg, 101 A Rue des Pommiers.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Madame Christiane TURCK, préqualifiée, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et

- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry NELISSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 mars 2011. Relation GRE/2011/992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042140/244.

(110047588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 74.992.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21. Januar 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs pour un nouveau terme de six ans et le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Nouvelle Adresse à partir du 1^{er} Janvier 2011

A partir du 1^{er} Janvier 2011 l'adresse du siège de la Sicav «1B, Parc d'Activité Syrdall» été dénommée «1B, rue Gabriel Lippmann»

Composition du Conseil d'Administration

Stephan Albrech

(résidant professionnellement à D-50667 Köln, Breite Strasse 161-167)

Winfried Walter

(résidant professionnellement à D-50667 Köln, Breite Strasse 161-167)

Thomas Amend

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann)

Roman Mertes

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann)

Réviseur d'Entreprises

KPMG Audit S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011044880/26.

(110049949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Polyvotis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.657.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JUNE S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions à capital variable, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.707, représentée par son Gérant;

ici représenté par Madame Laurence Jacques, Avocat, demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 3 mars 2011 à Luxembourg, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom POLYVOTIS S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale.

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de POLYVOTIS S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. Plus spécifiquement, la Société pourra également détenir, développer et exploiter des marques, des brevets, des concessions, des licences et tout autre droit intellectuel, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

4.3. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

4.4. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;

- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

4.5. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet. Il est entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) représenté par mille six cent cinquante (1.650) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre. A la demande d'un actionnaire, des certificats de parts sociales seront émises et signés par deux (2) gérants ou par le gérant unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre évènement similaire mettant un terme à la Société.

6.3. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le

consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance élira, à la majorité des voix, un autre gérant en tant que président pro tempore.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gestion, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par les parties comparantes, les parties comparantes ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total(EUR)	Paiement (EUR)
JUNE S.C.A., SICAV-FIS	1.650	165.000,-	165.000,-
Total:	1.650	165.000,-	165.000,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décisions de l'associé unique:

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants et seront membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Guillaume Verspieren, né le 31 mars 1972 à Roubaix, demeurant au 239, avenue Molière, B-1050 Bruxelles;
 - Monsieur Denis Vandembulke, né le 10 juillet 1959 à Liège, demeurant professionnellement au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
3. Le premier exercice social commence le jour des présentes et se terminera le 31 décembre 2011.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques, Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11413. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011041432/219.

(110046089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.899.

Faisant suite à l'assemblée générale du 25 Mars 2011, sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Werner Burg

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Klaus-Michael Vogel

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Jacques Elvinger

2, Place Winston Churchill

L-1340 Luxembourg

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Ernst & Young S.A.

7, Parc d'activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.
State Street Bank Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2011044878/27.

(110049973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

All Properties Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.477.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.
Pour All Properties Ventures S.A.

Référence de publication: 2011043684/14.

(110049789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

ALL.EX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.960.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A., ayant son siège social 60 Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy, avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy, avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A., ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour All.Ex S.A.

Référence de publication: 2011043685/32.

(110049790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.
